

LA PATRIE

JOURNAL HEBDOMADAIRE

MONTREAL, Samedi 3 Juillet 1886

LE PEUPLE

Abonnements: UN AN 81.00, SIX MOIS 45.00

ANNONCES: Dix cents la ligne, première insertion, et cinq cents la ligne pour chaque insertion subséquente.

H. BEAUGRAND, Directeur de LE PEUPLE et de LA PATRIE, MONTREAL.

No 6

H. BEAUGRAND, DIRECTEUR-PROPRIETAIRE

Bureaux

11, 13, 15, rue St Gabriel

Le No 2 Cts

LA PATRIE

Parait tous les jours à midi et à 5 heures du soir. Les abonnements partent du 1er de chaque mois.

ABONNEMENTS: UN AN 81.00, SIX MOIS 45.00, TROIS MOIS 25.00

LE NUMERO, 1 CENT. Par le porteur à domicile, en ville 8 cents par semaine.

BUREAU DU JOURNAL: 31, 33, 35, RUE ST-GABRIEL.

7ème Année.

Abonnements: Un an 81.00, Six mois 45.00

LA ST-JEAN-BAPTISTE

Lorsqu'il y a cinquante-deux ans, Duvemy jetait les bases de cette société St Jean Baptiste qui a poussé et de si brillants rameaux, il ne prévoyait pas, sans doute, qu'elle deviendrait une institution nationale.

Tout cela, pourtant, s'est réalisé; si bien réalisé que, c'est dans une ville des Etats-Unis à Rutland que sera le principal centre de réunion des Canadiens Français qui tiennent à honneur de célébrer ensemble notre fête nationale.

L'union des Canadiens-Français, qui était le programme des fondateurs de la Saint-Jean-Baptiste, elle ne s'est pas réalisée, autant que le doivent souhaiter les amis de la Patrie.

La politique est venue avec ses luttes et ses divisions naturelles, nécessaires qui en sont la conséquence. Les partis emportés par le courant des affaires humaines se sont groupés d'après d'autres affinités que celles qui tiennent à la race.

Libéraux et conservateurs ont eu comme en tout pays à se disputer le pouvoir. C'est un mal aggravé par la situation qui nous est faite dans la confédération et auquel ni nous ni personne ne peut rien.

Mais du moins, ce que nous pouvons aider à faire, ce que nous pouvons aider à faire, ce que nous pouvons aider à faire, ce que nous pouvons aider à faire.

Les enfants et les non mariés sont au nombre de 17,979 hommes et 10,572 femmes.

On compte 359 veufs et 1068 veuves. Plus 6,184 hommes mariés et seulement 5,715 femmes mariées.

Les colons et cultivateurs sont ainsi répartis par nationalité: Anglais, 3,853; Irlandais, 1,162; Ecossais, 2,143.

Le Prince Edouard, 126; Nouvelle Ecosse, 504; Nouveau Brunswick, 265; Québec, 1,340; Ontario, 8823; Manitoba Anglaise, 16; Manitoba, 3144; Nés sur les Territoires, 25169; Etats-Unis, 1007; Autres pays, 810.

Sous le rapport de la religion, on trouve les chiffres suivants: Baptistes, 779; Catholiques, 9301; Anglicans, 9976; Méthodistes, 6910; Presbytériens, 7912; Chrétiens, 689; Sans religion, 641; Lecomme, 4164.

La classe agricole compte 8107, commerce 834, domsticié 556, industrie 1340, non classés 4828, dont 3196 chassours.

Il y a 3861,818 acres de terres occupés et 195,985 acres cultivées. La plus grande partie de celles-ci, soit 169,133 acres situés dans le district d'Assiniboine.

Les terres occupées dans les districts d'Alberta et de la Saskatchewan étant en prairies.

LA POSITION DE M. BLAKE Dans le cours de son adresse, M. Blake réferant à l'exécution de Louis Riel pour haute trahison, exprima l'espoir que les anciens partisans du gouvernement qui désiraient ordonner les ministres pour avoir donné l'ordre d'exécuter la sentence, mettraient en vote de dire qu'il désapprouvait le vote de gré, nous le lui serions reproché amèrement et nous aurions avoué que M. Mercier était de mauvaise foi.

Mais, si se rejettent sur autre un point en prétendant qu'une déclaration n'est pas suffisante et qu'il fallait un écrit.

Ce sont là des faux fuyants. Il ne s'agit pas de chercher midi à quatorze heures, comme le dit fort bien la Justice.

Il ne s'agit pas pour le moment de se retrancher en disant que cette déclaration n'était pas suffisante. Nous croyons, nous, qu'elle était difficile à faire de la part d'un homme de parti, car il est bien rare que ceux qui sont partisans avant tout, aient le courage de blâmer publiquement la conduite de leurs amis.

M. Mercier l'a fait et il faut lui en tenir compte. Pour notre part, si le chef de l'opposition avait refusé de dire qu'il désapprouvait le vote de gré, nous le lui serions reproché amèrement et nous aurions avoué que M. Mercier était de mauvaise foi.

Or, nous ne désignons pas plus de lui que nous ne désignons M. Chapleau et son collègue M. Mercier, et de blâmer la conduite de leurs amis en chambre qu'il voit contre la motion Landry.

Il est bien étonnant de voir comme on désigne M. Chapleau et son collègue M. Mercier, et de blâmer la conduite de leurs amis en chambre qu'il voit contre la motion Landry.

Il est bien étonnant de voir comme on désigne M. Chapleau et son collègue M. Mercier, et de blâmer la conduite de leurs amis en chambre qu'il voit contre la motion Landry.

Il est bien étonnant de voir comme on désigne M. Chapleau et son collègue M. Mercier, et de blâmer la conduite de leurs amis en chambre qu'il voit contre la motion Landry.

Il est bien étonnant de voir comme on désigne M. Chapleau et son collègue M. Mercier, et de blâmer la conduite de leurs amis en chambre qu'il voit contre la motion Landry.

Il est bien étonnant de voir comme on désigne M. Chapleau et son collègue M. Mercier, et de blâmer la conduite de leurs amis en chambre qu'il voit contre la motion Landry.

M. Mercier, qu'ils déclarent dépourvoir le vote de Sir John, de Sir Hector et de tous les autres partisans, et nous ne leur demandons pas plus que cela. Il faut que tout le monde soit sur le même pied. M. Mercier n'est ni plus prêt, ni, à abandonner M. MacKenzie et Cartwright, lorsqu'il s'agit de M. Chapleau de révoquer comme chef de parti et de la suture dans le mouvement national. M. Chapleau a refusé. Un grand nombre de conservateurs qui se déclaraient prêts à marcher avec leurs adversaires de la veille, sans distinction de parti, sont ensuite venus sur leurs pas, reniant tout ce qu'ils avaient écrit.

L'ont paralyté, par là le mouvement national, et l'on voudrait aujourd'hui qu'un chef de parti s'engageât à combattre les progrès amis politiques pour le plus grand avantage de ses adversaires? Cela n'est pas juste et ceux qui demandent cela aujourd'hui au chef de l'opposition sont les premiers à refuser de prendre la même attitude vis-à-vis de leurs propres amis.

Pourquoi deux poids et deux mesures? Que l'on s'en tienne à ce que nous n'approuvons pas M. Mercier s'il n'est pas logique plus tard avec les déclarations qu'il a faites autre jour à Saint-Jean-Baptiste. Mais avant de savoir ce qu'il fera à l'avenir, il faut d'abord constater que ce sont des déclarations d'aujourd'hui sont importantes, et qu'elles constituent étrangement avec la conduite de ces messieurs de la corde qui eux, approuvent tout sur réserve, à la honte éternelle du nom Canadien.

Voilà le langage de raison.

Le recensement du Nord-Ouest Voici quelques-uns des chiffres du recensement du Nord-Ouest, au 21 août dernier.

Les trois districts contiennent: Indiens, 20,170; Métis, 4,848; Blancs, 23,232; Nègres, 11; Chinois, 10.

Soit un total de 48,362 habitants, occupant 13,940 maisons, 3,579 cabanes, hangars ou tentes.

Il y a 27,113 hommes et 21,249 femmes. Les enfants et les non mariés sont au nombre de 17,979 hommes et 10,572 femmes.

On compte 359 veufs et 1068 veuves. Plus 6,184 hommes mariés et seulement 5,715 femmes mariées.

Les colons et cultivateurs sont ainsi répartis par nationalité: Anglais, 3,853; Irlandais, 1,162; Ecossais, 2,143.

Le Prince Edouard, 126; Nouvelle Ecosse, 504; Nouveau Brunswick, 265; Québec, 1,340; Ontario, 8823; Manitoba Anglaise, 16; Manitoba, 3144; Nés sur les Territoires, 25169; Etats-Unis, 1007; Autres pays, 810.

Sous le rapport de la religion, on trouve les chiffres suivants: Baptistes, 779; Catholiques, 9301; Anglicans, 9976; Méthodistes, 6910; Presbytériens, 7912; Chrétiens, 689; Sans religion, 641; Lecomme, 4164.

La classe agricole compte 8107, commerce 834, domsticié 556, industrie 1340, non classés 4828, dont 3196 chassours.

Il y a 3861,818 acres de terres occupés et 195,985 acres cultivées. La plus grande partie de celles-ci, soit 169,133 acres situés dans le district d'Assiniboine.

Les terres occupées dans les districts d'Alberta et de la Saskatchewan étant en prairies.

LA POSITION DE M. BLAKE Dans le cours de son adresse, M. Blake réferant à l'exécution de Louis Riel pour haute trahison, exprima l'espoir que les anciens partisans du gouvernement qui désiraient ordonner les ministres pour avoir donné l'ordre d'exécuter la sentence, mettraient en vote de dire qu'il désapprouvait le vote de gré, nous le lui serions reproché amèrement et nous aurions avoué que M. Mercier était de mauvaise foi.

Or, nous ne désignons pas plus de lui que nous ne désignons M. Chapleau et son collègue M. Mercier, et de blâmer la conduite de leurs amis en chambre qu'il voit contre la motion Landry.

Il est bien étonnant de voir comme on désigne M. Chapleau et son collègue M. Mercier, et de blâmer la conduite de leurs amis en chambre qu'il voit contre la motion Landry.

Il est bien étonnant de voir comme on désigne M. Chapleau et son collègue M. Mercier, et de blâmer la conduite de leurs amis en chambre qu'il voit contre la motion Landry.

Il est bien étonnant de voir comme on désigne M. Chapleau et son collègue M. Mercier, et de blâmer la conduite de leurs amis en chambre qu'il voit contre la motion Landry.

Il est bien étonnant de voir comme on désigne M. Chapleau et son collègue M. Mercier, et de blâmer la conduite de leurs amis en chambre qu'il voit contre la motion Landry.

Il est bien étonnant de voir comme on désigne M. Chapleau et son collègue M. Mercier, et de blâmer la conduite de leurs amis en chambre qu'il voit contre la motion Landry.

Il est bien étonnant de voir comme on désigne M. Chapleau et son collègue M. Mercier, et de blâmer la conduite de leurs amis en chambre qu'il voit contre la motion Landry.

Il est bien étonnant de voir comme on désigne M. Chapleau et son collègue M. Mercier, et de blâmer la conduite de leurs amis en chambre qu'il voit contre la motion Landry.

Il est bien étonnant de voir comme on désigne M. Chapleau et son collègue M. Mercier, et de blâmer la conduite de leurs amis en chambre qu'il voit contre la motion Landry.

Il est bien étonnant de voir comme on désigne M. Chapleau et son collègue M. Mercier, et de blâmer la conduite de leurs amis en chambre qu'il voit contre la motion Landry.

Il est bien étonnant de voir comme on désigne M. Chapleau et son collègue M. Mercier, et de blâmer la conduite de leurs amis en chambre qu'il voit contre la motion Landry.

La nomination de Mgr Taschereau

VERACITE DE M. CHAPLEAU LE VICAIRE GENERAL M. MARCHEVAL DÉMENT CATEGORIQUEMENT LES PRETENTIONS DU SECRETAIRE D'ETAT.

Le Canadien prétendit il y a quelques temps que Mgr Taschereau avait été fait cardinal sur la demande de Sir John.

Le démenti le plus catégorique fut infligé à ses prétentions. Mardi dernier, l'hon. M. Chapleau dans un discours prononcé à l'Université Laval, n'a pas craint de dire en public que c'était à Sir John et à lui-même qu'était due l'élevation de Mgr Taschereau.

Le Herald voulant avoir le cœur net de toutes ces affirmations et dénégations a envoyé un de ses reporters auprès du Vicair général de l'archidiocèse, le Révé. M. Marcheval qui a fait les déclarations suivantes:

Vous pouvez déclarer positivement que ni Sir John ni M. Chapleau, ni aucun des ministres canadiens n'a eu rien à faire avec l'élevation de l'archevêque Taschereau au cardinalat.

Mais l'hon. M. Chapleau donnait pourtant à entendre que si, dans son discours.

Oh, vous savez que ces politiques sont toujours prêts à faire de la politique à propos de tout et avec tout.

Comment s'est fait la nomination? La question de la nomination d'un cardinal canadien n'est pas nouvelle. On en parle depuis sept ou huit ans.

Un état parlant d'avis à Rome que le Canada avait des titres sérieux à cet honneur. Québec, vous le savez, est le plus ancien siège du continent et nous pensions tous que le jour où cet honneur serait fait au Canada, il tomberait à coup sûr sur la vieille capitale qui est la mère de l'église catholique sur ce continent.

Quelles étaient les difficultés dont on parle? Eh bien, le Canada est une colonie et avait la nomination de cardinal Moran en Australie n'avait pas encore nommé de cardinaux dans les colonies. Cette nomination, faite il y a quelques années certain les plus grandes difficultés.

Pendant les deux dernières années, nous savions tous que le Saint Père avait grand désir de conférer cette faveur au Canada et en octobre dernier nous fûmes prévenus que le moment était arrivé. Mais, comme tous le savez, le Saint Père ne nomme la nomination d'un cardinal sans avoir d'abord obtenu l'assurance du pays où il réside, que cette nomination sera bien accueillie. Un cardinal, bien qu'étant ecclésiastique et conseiller de sa Sainteté est aussi un personnage politique. Par suite, avant que la nomination de Mgr Taschereau fut faite, il était nécessaire que le gouvernement canadien et anglais informassent le Saint Siège qui verrait avec plaisir cette nomination.

Alors la nomination était décidée avant que Sir John ou M. Chapleau en eussent rien su? Certainement, la chose était entièrement décidée.

Le St Père désirait beaucoup donner cette preuve de son amour à ses sujets catholiques du Canada, mais l'annonce officielle ne put en être faite immédiatement pour les raisons ci-dessus, parce que cela aurait placé le nouveau cardinal dans une fausse position.

Et comment la difficulté fut-elle réglée? M. Chapleau, en sa qualité de secrétaire d'Etat, reçut, vers le 15 octobre dernier que le Saint Père, désirait nommer un cardinal canadien, et il fut prié de faire connaître cette intention au secrétaire des affaires étrangères anglais, qui à son tour, transmettait la réponse au secrétaire papal des affaires étrangères du Vatican. Sir John en bon tacticien, étant en ce moment en route pour l'Angleterre, et se chargea lui-même de la mission de notifier le secrétaire anglais. Il le fit. La dépêche habituelle fut envoyée du secrétaire des affaires étrangères et la nomination, qui était faite, mais pas complétée, fut rendue publique.

Alors Sir John ne communique pas directement avec Rome? Pas le moins du monde, et s'il l'eût fait, cela n'aurait nullement influencé une décision qui était déjà prise. Il facilitait tout simplement la chose, comme je viens de l'indiquer, uniquement pour ce qui était du ressort du gouvernement anglais.

Comment la nomination de Mgr Fabre fut-elle obtenue? Oh, ce fut une conséquence nécessaire de l'autre. On sentait que Montréal par son importance, méritait l'honneur qui lui a été accordé. L'église de Montréal, fille dévouée de l'église de Québec, a vu avec le plus grand plaisir, les honneurs qui ont été conférés à sa mère.

MAINTENANT, QUE PENSERONT LES HONNETES GENS DE M. CHAPLEAU? UNE OFFRE LIBERALE

Le "Voltaire Belt Co." de Marshall Mich. offre d'envoyer ses célèbres ceintures volantes et ses applications électriques, pour un essai de 30 jours, à tout homme affligé de débilité nerveuse, perte de vitalité ou de virilité, etc. Des circulaires illustrées donnant tous les détails sont envoyés sous enveloppes cachetées, port payé. Ecrivez-leur de suite.

Le débat continua pendant plusieurs jours. Les discours les plus remarquables furent ceux de M. Blake, Laurier, Cameron, (Huron) Giguère, Langelier, Desjardins, Thompson, Girouard, Casey, Chapleau et Casgrain. La discussion prouva d'une manière péremptoire que la plus grande partie de l'agitation dans la province de Québec avait été le théâtre, avant et après l'exécution de Riel, avait été créée et encouragée par les ministres eux-mêmes. M. Desjardins déclara qu'il était rendu dans son comté, avait réuni des meetings, fait circuler des pétitions demandant le pardon de Riel, sur le désir exprimé de Sir Hector Langevin. Les ministres espéraient créer une telle agitation dans la province de Québec, que Sir John eût une excuse pour épargner la vie de Riel. Dans ce but, ils donnaient instruction à leurs organes officiels d'écrire des articles violents et leurs partisans reçurent l'ordre d'organiser des manifestations publiques. Mais les promesses faites aux organes n'ont pas pu être tenues. Les organes ministériels d'Ontario insistèrent sur la mise à exécution de la sentence prononcée contre Riel et le pusillanimité Sir John désolé.

LA CONSUMPTION GUERIE Un vieux médecin ne pratiquant plus, a reçu d'un missionnaire des Indes-Orientales la formule d'un remède végétal très simple pour la guérison rapide et permanente de la Consommation, de la Bronchite du Gaiarrh, de l'Asthme, et toutes les affections de la gorge ou des poumons. Aussi qu'on se sent positif et nul cela a débilité nerveuse et de tout autre maladie nerveuse. Le docteur après en avoir expérimenté l'efficacité dans des milliers de cas a senti qu'il était de son devoir de le faire connaître aux malades. Pour se procurer ce remède et le désir de soulager les souffrances humaines, j'enverrai gratis, à tous ceux qui le demandent, la formule, en Allemand, Français ou Anglais, avec toutes les renseignements pour le faire et l'employer.

Envoyer par la poste, un timbre et un franc à l'adresse: M. J. Power's Block, Rochester, N. Y.

Le principal du premier ministre en faisant présenter cette motion, était de forcer les libéraux à voter avec le gouvernement et donner ainsi à des partisans de la province de Québec, une occasion de prétendre que l'opposition était aussi responsable que le gouvernement, de l'exécution de Riel.

L'expulsion des princes

La loi d'expulsion des princes vient d'être mise à exécution en France. M. le comte de Paris a quitté avant hier, pour l'Angleterre, sa résidence du château d'Eu, avec son fils aîné, présent comme lui, M. le duc d'Orléans.

Tout naturellement, il a adressé au peuple français, avant de quitter la France, un manifeste habilement conçu, dans lequel il revenait sur ses droits à la couronne et porte carrément à l'effet de la monarchie les 3,500,000 de voix qui se sont prononcées aux élections dernières, pour les candidats de l'opposition.

Le drapeau flotte en berne sur l'Hôtel de Ville et le conseil des dévotion assistera en corps aux funérailles qui auront lieu lundi prochain.

Les cordons du poêle seront tenus par M. le marquis de Beauvilliers, l'honorable J. A. Chapleau, Sir A. A. Dorian, l'honorable juge Monk, l'honorable M. Lavolette, les sénateurs Ferrer et Laroette et MM. C. S. Rodier, Nelson et P. M. Galanreau.

L'honorable M. Beaudry avait épousé le 18 mai 1835, mademoiselle Henriette Thérèse Valée de cette ville, et il laisse, outre sa veuve, cinq enfants qui sont: M. Napoléon Beaudry, madame Rouer Roy, madame Starnes, madame Auger, et madame Gardner, dont le mari est mort en Angleterre.

CHRONIQUE Entre nous, les lecteurs de la Patrie comme beaucoup d'autres ne sont pas infatigables, la copie a autant d'intrait pour eux que pour beaucoup de leur confrères, mais ils, les efforts qui leur sont imposés par le monde, les gens qui malheureusement viennent encore les solliciter de verser de leur poche quelques centimes.

Je parlais l'autre jour de l'accomplissement hybride du Nord et de la Nation, cette publication le pamphlet dont les rédacteurs passent du Holland au Sansajon avec une légèreté inouïe.

La dite publication multiple s'est émise et a déposé des traits assez à l'endroit de la République de la production d'une phrase de dimension préhistorique qui a été soigneusement tirée dans la Patrie.

Voilà la phrase que cite amoureusement le Nord dans son numéro du 27.

Il est bon pour nous autres canadiens de songer que nous continuons de résister et que nos succès résisteront après nous l'immensité de l'impérialisme à être commis au Nord-Ouest, l'impudence des nous autres de ces forfaits, de ces attentats de libé-humilité et de libé-civilisation, l'immensité de crime commis contre un homme qui a combattu à armes courtoises, puis a été attiré dans un guet-apens par un général anglais, pour le faire éliminer aux mains d'une commission exécutoire, salarée d'un gouvernement dont le drapeau est le symbole de parole d'acier.

Un homme qui a combattu à armes courtoises, puis a été attiré dans un guet-apens par un général anglais, pour le faire éliminer aux mains d'une commission exécutoire, salarée d'un gouvernement dont le drapeau est le symbole de parole d'acier.

Un homme qui a combattu à armes courtoises, puis a été attiré dans un guet-apens par un général anglais, pour le faire éliminer aux mains d'une commission exécutoire, salarée d'un gouvernement dont le drapeau est le symbole de parole d'acier.

Un homme qui a combattu à armes courtoises, puis a été attiré dans un guet-apens par un général anglais, pour le faire éliminer aux mains d'une commission exécutoire, salarée d'un gouvernement dont le drapeau est le symbole de parole d'acier.

Un homme qui a combattu à armes courtoises, puis a été attiré dans un guet-apens par un général anglais, pour le faire éliminer aux mains d'une commission exécutoire, salarée d'un gouvernement dont le drapeau est le symbole de parole d'acier.

Un homme qui a combattu à armes courtoises, puis a été attiré dans un guet-apens par un général anglais, pour le faire éliminer aux mains d'une commission exécutoire, salarée d'un gouvernement dont le drapeau est le symbole de parole d'acier.

Un homme qui a combattu à armes courtoises, puis a été attiré dans un guet-apens par un général anglais, pour le faire éliminer aux mains d'une commission exécutoire, salarée d'un gouvernement dont le drapeau est le symbole de parole d'acier.

Un homme qui a combattu à armes courtoises, puis a été attiré dans un guet-apens par un général anglais, pour le faire éliminer aux mains d'une commission exécutoire, salarée d'un gouvernement dont le drapeau est le symbole de parole d'acier.

Un homme qui a combattu à armes courtoises, puis a été attiré dans un guet-apens par un général anglais, pour le faire éliminer aux mains d'une commission exécutoire, salarée d'un gouvernement dont le drapeau est le symbole de parole d'acier.

Un homme qui a combattu à armes courtoises, puis a été attiré dans un guet-apens par un général anglais, pour le faire éliminer aux mains d'une commission exécutoire, salarée d'un gouvernement dont le drapeau est le symbole de parole d'acier.

Un homme qui a combattu à armes courtoises, puis a été attiré dans un guet-apens par un général anglais, pour le faire éliminer aux mains d'une commission exécutoire, salarée d'un gouvernement dont le drapeau est le symbole de parole d'acier.

Un homme qui a combattu à armes courtoises, puis a été attiré dans un guet-apens par un général anglais, pour le faire éliminer aux mains d'une commission exécutoire, salarée d'un gouvernement dont le drapeau est le symbole de parole d'acier.

Un homme qui a combattu à armes courtoises, puis a été attiré dans un guet-apens par un général anglais, pour le faire éliminer aux mains d'une commission exécutoire, salarée d'un gouvernement dont le drapeau est le symbole de parole d'acier.

Un homme qui a combattu à armes courtoises, puis a été attiré dans un guet-apens par un général anglais, pour le faire éliminer aux mains d'une commission exécutoire, salarée d'un gouvernement dont le drapeau est le symbole de parole d'acier.

Un homme qui a combattu à armes courtoises, puis a été attiré dans un guet-apens par un général anglais, pour le faire éliminer aux mains d'une commission exécutoire, salarée d'un gouvernement dont le drapeau est le symbole de parole d'acier.

Un homme qui a combattu à armes courtoises, puis a été attiré dans un guet-apens par un général anglais, pour le faire éliminer aux mains d'une commission exécutoire, salarée d'un gouvernement dont le drapeau est le symbole de parole d'acier.

Un homme qui a combattu à armes courtoises, puis a été attiré dans un guet-apens par un général anglais, pour le faire éliminer aux mains d'une commission exécutoire, salarée d'un gouvernement dont le drapeau est le symbole de parole d'acier.

Un homme qui a combattu à armes courtoises, puis a été attiré dans un guet-apens par un général anglais, pour le faire éliminer aux mains d'une commission exécutoire, salarée d'un gouvernement dont le drapeau est le symbole de parole d'acier.

énergique de M. Beaudry dans la fameuse procession organisée de 1878, et les journaux anglais qui le haïssaient alors lui rendent aujourd'hui justice.

C'était un homme d'une énergie rare et qui possédait les défauts de ses qualités. Il joignait à son énergie une tenacité qui lui valut l'inimitié et l'opposition d'un grand nombre, mais chacun s'accordait à lui reconnaître des capacités hors ligne et une grande droiture de caractère.

Le drapeau flotte en berne sur l'Hôtel de Ville et le conseil des dévotion assistera en corps aux funérailles qui auront lieu lundi prochain.

Les cordons du poêle seront tenus par M. le marquis de Beauvilliers, l'honorable J. A. Chapleau, Sir A. A. Dorian, l'honorable juge Monk, l'honorable M. Lavolette, les sénateurs Ferrer et Laroette et MM. C. S. Rodier, Nelson et P. M. Galanreau.

L'honorable M. Beaudry avait épousé le 18 mai 1835, mademoiselle Henriette Thérèse Valée de cette ville, et il laisse, outre sa veuve, cinq enfants qui sont: M. Napoléon Beaudry, madame Rouer Roy, madame Starnes, madame Auger, et madame Gardner, dont le mari est mort en Angleterre.

CHRONIQUE Entre nous, les lecteurs de la Patrie comme beaucoup d'autres ne sont pas infatigables, la copie a autant d'intrait pour eux que pour beaucoup de leur confrères, mais ils, les efforts qui leur sont imposés par le monde, les gens qui malheureusement viennent encore les solliciter de verser de leur poche quelques centimes.

Je parlais l'autre jour de l'accomplissement hybride du Nord et de la Nation, cette publication le pamphlet dont les rédacteurs passent du Holland au Sansajon avec une légèreté inouïe.

La dite publication multiple s'est émise et a déposé des traits assez à l'endroit de la République de la production d'une phrase de dimension préhistorique qui a été soigneusement tirée dans la Patrie.

Voilà la phrase que cite amoureusement le Nord dans son numéro du 27.

Il est bon pour nous autres canadiens de songer que nous continuons de résister et que nos succès résisteront après nous l'immensité de l'impérialisme à être commis au Nord-Ouest, l'impudence des nous autres de ces forfaits, de ces attentats de libé-humilité et de libé-civilisation, l'immensité de crime commis contre un homme qui a combattu à armes courtoises, puis a été attiré dans un guet-apens par un général anglais, pour le faire éliminer aux mains d'une commission exécutoire, salarée d'un gouvernement dont le drapeau est le symbole de parole d'acier.

Un homme qui a combattu à armes courtoises, puis a été attiré dans un guet-apens par un général anglais, pour le faire éliminer aux mains d'une commission exécutoire, salarée d'un gouvernement dont le drapeau est le symbole de parole d'acier.

Un homme qui a combattu à armes courtoises, puis a été attiré dans un guet-apens par un général anglais, pour le faire éliminer aux mains d'une commission exécutoire, salarée d'un gouvernement dont le drapeau est le symbole de parole d'acier.

Un homme qui a combattu à armes courtoises, puis a été attiré dans un guet-apens par un général anglais, pour le faire éliminer aux mains d'une commission exécutoire, salarée d'un gouvernement dont le drapeau est le symbole de parole d'acier.

Un homme qui a combattu à armes courtoises, puis a été attiré dans un guet-apens par un général anglais, pour le faire éliminer aux mains d'une commission exécutoire, salarée d'un gouvernement dont le drapeau est le symbole de parole d'acier.

Un homme qui a combattu à armes courtoises, puis a été attiré dans un guet-apens par un général anglais, pour le faire éliminer aux mains d'une commission exécutoire, salarée d'un gouvernement dont le drapeau est le symbole de parole d'acier.

Un homme qui a combattu à armes courtoises, puis a été attiré dans un guet-apens par un général anglais, pour le faire éliminer aux mains d'une commission exécutoire, salarée d'un gouvernement dont le drapeau est le symbole de parole d'acier.

Un homme qui a combattu à armes courtoises, puis a été attiré dans un guet-apens par un général anglais, pour le

LE PEUPLE

MONTRÉAL, 3 JUILLET 1886

COURRIER.

La diphtérie règne à l'état épidémique dans le Michigan.

Le prince Luitpold a été nommé formellement régent de Bavière hier.

On annonce la mort de la veuve de Meyerber, en Allemagne, à l'âge de 82 ans.

Le conseil municipal de Milan a résolu de fonder un hôpital pour le traitement de la rage.

Une réception des plus cordiales a été faite au comte de Paris, à son arrivée à Turbigo.

Les trains ont recommencé à circuler hier, sur le chemin de fer de Lake Shore, à Chicago.

Mgr des Trois-Rivières a repris le cours de sa visite pastorale dans le comté de Maskinongé.

Une dépêche d'Utica, N.-Y., annonce qu'une nouvelle planète a été découverte à l'observatoire de cette ville.

La Porte a ordonné le retrait de quatre mille hommes de troupes sur la frontière de la Grèce.

La campagne électorale se poursuit avec acharnement en Angleterre. A Londres elle crée plus d'excitation que jamais.

Le marquis de Lorne va peut-être candidaturer dans la division de Kent dite Seven Oaks. Il est présenté comme partisan de M. Gladstone.

Les personnes qui regardent sur l'intercontinental rapportent que des faux désastres causent de grands dégâts dans le voisinage de Moncton et Dorchester.

Krugers, anarchiste déterminé, mort des suites de ses blessures, avait lancé la bombe qui produisit un effet si meurtrier, lors des troubles de Chicago.

Le plus urgent, le plus impérieusement nécessaire de tous les programmes? A ce programme il en a ajouté un autre qui n'est pas moins nettement formulé et qui nous touche d'aussi près: L'indépendance des provinces à sauvegarder; La décentralisation à introduire dans notre régime constitutionnel; Le droit pour les provinces d'amender leur constitution;

La restitution aux provinces de leurs droits électoraux et le vote du suffrage universel recommandés, mais laisse à la liberté d'appréciation des parlements provinciaux; La réforme du Sénat par l'introduction du principe électif;

La conquête pour le gouvernement du Dominion du droit de conclure des traités de commerce et d'extradition; La réforme du service civil, — un seul point à un programme positif, assez large et assez vaste pour occuper de longs jours et pour faire la gloire d'une administration et l'honneur d'un parti?

Les jeunes libéraux se réuniront prochainement à Montréal. Qu'ils s'imprègnent de nobles et patriotiques paroles de notre chef. Les discours d'Owen Sound est le résumé éloquent et lumineux de l'opinion de tous les patriotes, de tous les libéraux et de tous les honnêtes gens.

Un vote raisonné

L'HON. M. BLAKE ET LA QUESTION RIEL

Au cours de la campagne politique, qui vient d'entreprendre, M. Blake a eu l'occasion en particulier à Owen Sound de discuter et d'expliquer son vote sur la question Riel.

Voici ses propres paroles, sa propre explication, sans commentaires. C'est une merveille de logique et de raisonnement:

« Cette question, (celle du vote de la motion Landry) était vraiment sérieuse et compliquée. Le premier point, dans mon esprit était celui-ci: L'honorable était-il, au point de vue intellectuel, dans une condition permettant que la peine capitale lui fut infligée? Notre loi criminelle reconnaît une grande distinction entre la culpabilité morale de deux individus qui commettent ce que la loi qualifie comme deux mêmes crimes. Le degré de provocation, de préméditation, d'impulsivité ou de folie sont autant d'éléments qui affectent la culpabilité morale et la punition qui en est la conséquence.

Dans tous les crimes punis par la loi, sauf un, le juge a la responsabilité de la portée à donner à ces considérations. Si vous avez assisté aux assises comme juré ou comme témoin, vous savez sans doute que dans la même journée deux hommes reconnus coupables du même crime au point de vue de la loi. A la clôture des assises, le juge condamne les deux et dans un cas il enverra peut-être un homme au pénitencier pour 15 ans ou pour la vie et l'autre, coupable également du même crime, sera envoyé pour trois jours en prison.

Si les deux condamnés pour le même crime, pourquoi ne pas porter la même sentence? Parce que, bien que le crime fut le même, la culpabilité morale était différente et ce qui était un juste châtiment dans un cas eût été une peine trop sévère dans l'autre.

Sur 270 sentences qui ne portent pas atteinte à la vie du prisonnier et dans lesquelles le juge proportionne la punition au crime, il n'y en a qu'une, en pratique, qui soit altérée par l'exécuteur.

C'est que le juge a pu proportionner le châtiment. Dans les cas de sentence capitale, le juge, d'après la loi est tenu, non pas de prononcer une sentence proportionnée, mais la sentence extrême de la loi et le devoir qui lui incombait dans les autres cas, retombe sur l'exécuteur.

On ne peut prétendre pour un moment qu'il n'y a pas autant de degrés de culpabilité dans le meurtre que dans le vol ou l'assaut.

En conséquence, une sur deux des sentences capitales, au lieu de 1 sur 270, dans les autres cas est commuée dans Ontario et Québec.

En Angleterre, la mort au moins des gens condamnés à mort n'est pas exécutée. Pourquoi?

Parce que le gouvernement est tenu de considérer chaque cas et de décider, comme le juge le fait dans les autres, de l'étendue de la responsabilité ou de la culpabilité morale.

En plus, cet homme était certainement fou. Il n'y a pas un homme de bon sens qui puisse discuter cette question. Il a été enfermé dans trois asiles d'aliénés. Ses hallucinations ont été prouvées et sont bien connues. Si je pouvais vous en parler davantage, vous verriez que pas un homme intelligent ne peut les nier. Il se guérirait et quitterait l'asile.

La règle prouvée par l'expérience est que sur quatre personnes qui ont été enfermées aux asiles, trois au moins restent folles ou redeviennent folles par la suite. Les probabilités étaient donc de trois contre une, qu'il n'y avait pas de folie se reproduisant plus tard. Il a même été prouvé qu'au Nord-Ouest, il a souffert de mêmes hallucinations qu'à l'asile.

J'EN SUIS ARRIVÉ À CONCLURE ET JE CROIS, AINSI FERMEMENT QUE JE CROIS, QUE SI, EN CE MOMENT, IL Y AVAIT UN VOTE QUI NE S'IMPOSERAIT PAS AU CŒUR ET À LA TÊTE QUI SONT APPELÉS À LES SERVIR AU MEUX DES FACILITÉS.

Sachant aussi que je dépensais à mes amis et à tous pour lesquels j'aurais été heureux de pouvoir donner une autre vote si j'avais eu l'honneur de pouvoir le faire, j'ai dû me souvenir de la loi et de l'intérêt public et de voter suivant cette conclusion sans m'inquiéter si ce vote eût entraîné l'appréciation, d'accepter les conséquences de mon vote quelle qu'elles soient, jamais de ne violenter mes convictions.

C'était là mon devoir qui se résumait à ceci: REFUSER DE DONNER, PAR SIMPLE CRAINTE D'ENCOURAGER LE DÉPLAISIR DES MEMBRES ÉLECTEURS, UN VOTE QUI NE S'IMPOSERAIT PAS AU CŒUR ET À LA TÊTE QUI SONT APPELÉS À LES SERVIR AU MEUX DES FACILITÉS.

Sachant aussi que je dépensais à mes amis et à tous pour lesquels j'aurais été heureux de pouvoir donner une autre vote si j'avais eu l'honneur de pouvoir le faire, j'ai dû me souvenir de la loi et de l'intérêt public et de voter suivant cette conclusion sans m'inquiéter si ce vote eût entraîné l'appréciation, d'accepter les conséquences de mon vote quelle qu'elles soient, jamais de ne violenter mes convictions.

C'était là mon devoir qui se résumait à ceci: REFUSER DE DONNER, PAR SIMPLE CRAINTE D'ENCOURAGER LE DÉPLAISIR DES MEMBRES ÉLECTEURS, UN VOTE QUI NE S'IMPOSERAIT PAS AU CŒUR ET À LA TÊTE QUI SONT APPELÉS À LES SERVIR AU MEUX DES FACILITÉS.

Sachant aussi que je dépensais à mes amis et à tous pour lesquels j'aurais été heureux de pouvoir donner une autre vote si j'avais eu l'honneur de pouvoir le faire, j'ai dû me souvenir de la loi et de l'intérêt public et de voter suivant cette conclusion sans m'inquiéter si ce vote eût entraîné l'appréciation, d'accepter les conséquences de mon vote quelle qu'elles soient, jamais de ne violenter mes convictions.

C'était là mon devoir qui se résumait à ceci: REFUSER DE DONNER, PAR SIMPLE CRAINTE D'ENCOURAGER LE DÉPLAISIR DES MEMBRES ÉLECTEURS, UN VOTE QUI NE S'IMPOSERAIT PAS AU CŒUR ET À LA TÊTE QUI SONT APPELÉS À LES SERVIR AU MEUX DES FACILITÉS.

Sachant aussi que je dépensais à mes amis et à tous pour lesquels j'aurais été heureux de pouvoir donner une autre vote si j'avais eu l'honneur de pouvoir le faire, j'ai dû me souvenir de la loi et de l'intérêt public et de voter suivant cette conclusion sans m'inquiéter si ce vote eût entraîné l'appréciation, d'accepter les conséquences de mon vote quelle qu'elles soient, jamais de ne violenter mes convictions.

C'était là mon devoir qui se résumait à ceci: REFUSER DE DONNER, PAR SIMPLE CRAINTE D'ENCOURAGER LE DÉPLAISIR DES MEMBRES ÉLECTEURS, UN VOTE QUI NE S'IMPOSERAIT PAS AU CŒUR ET À LA TÊTE QUI SONT APPELÉS À LES SERVIR AU MEUX DES FACILITÉS.

Sachant aussi que je dépensais à mes amis et à tous pour lesquels j'aurais été heureux de pouvoir donner une autre vote si j'avais eu l'honneur de pouvoir le faire, j'ai dû me souvenir de la loi et de l'intérêt public et de voter suivant cette conclusion sans m'inquiéter si ce vote eût entraîné l'appréciation, d'accepter les conséquences de mon vote quelle qu'elles soient, jamais de ne violenter mes convictions.

C'était là mon devoir qui se résumait à ceci: REFUSER DE DONNER, PAR SIMPLE CRAINTE D'ENCOURAGER LE DÉPLAISIR DES MEMBRES ÉLECTEURS, UN VOTE QUI NE S'IMPOSERAIT PAS AU CŒUR ET À LA TÊTE QUI SONT APPELÉS À LES SERVIR AU MEUX DES FACILITÉS.

Sachant aussi que je dépensais à mes amis et à tous pour lesquels j'aurais été heureux de pouvoir donner une autre vote si j'avais eu l'honneur de pouvoir le faire, j'ai dû me souvenir de la loi et de l'intérêt public et de voter suivant cette conclusion sans m'inquiéter si ce vote eût entraîné l'appréciation, d'accepter les conséquences de mon vote quelle qu'elles soient, jamais de ne violenter mes convictions.

C'était là mon devoir qui se résumait à ceci: REFUSER DE DONNER, PAR SIMPLE CRAINTE D'ENCOURAGER LE DÉPLAISIR DES MEMBRES ÉLECTEURS, UN VOTE QUI NE S'IMPOSERAIT PAS AU CŒUR ET À LA TÊTE QUI SONT APPELÉS À LES SERVIR AU MEUX DES FACILITÉS.

Les intérêts de la société exigent son châtiment, je ne craindrais pas de l'envoyer en exil, comme ministre de la justice d'envoyer cet homme à l'échafaud, et j'en conviendrais, si les circonstances le voulaient, de le laisser à la merci du renouveau à l'asile.

J'ai appliqué ces conclusions auxquelles je suis arrivé, il y a quelques années, après bien des études et de la réflexion au cas actuel et j'ai vu que je ne pouvais honnêtement voter qu'aucune autre décision eût dû être adoptée que la commutation de la peine; non pas le pardon, comme on l'a dit à tort, mais la commutation.

J'ai pensé que l'homme était coupable. Il avait comme le jury l'a déclaré, assez d'intelligence pour être reconnu coupable, mais un châtiment secondaire aurait dû être substitué à la peine capitale.

Le gouvernement semble croire que le verdict rendu à Regina a réglé la question. C'est faux.

Notre loi exige qu'un jury décide l'acquiescement pour cause de folie que le jury soit pleinement convaincu que le prisonnier acquitté sur ce chef ne peut discerner le bien du mal.

Je ne vous donnerai pas d'autre explication. Celle-ci suffit pour la circonstance. Voilà tout ce que le verdict a prouvé.

Mais, la grande masse des fous dans les asiles, ont, au dire de tous les docteurs, la connaissance du bien et du mal, par suite, l'exécuteur devrait faire une enquête.

Bien qu'il ne fut pas assez fou pour mériter un verdict de non coupable, n'aurait-il pas l'esprit assez dérangé pour n'être pas hors d'état d'être exécuté.

Pour exprimer la chose, comme le faisait un savant juriste anglais. «BIEN QUE, PAS ASSEZ FOU POUR ÊTRE ACQUITTÉ, IL ÉTAIT TROP FOU POUR ÊTRE EXÉCUTÉ.»

C'est ma ferme conviction. Mais le gouvernement a décidé carrément de ne pas approfondir la question et a prétendu que le verdict réglait tout.

ILS ONT EU TORT EN LOI, ILS ONT EU TORT AU POINT DE VUE DE LA JUSTICE, ILS ONT EU TORT AU POINT DE VUE DE L'HUMANITÉ ET LEUR PRÉTENTION NE PEUT ÊTRE SOUTENUE.

L'exécution de Louis Riel est par suite, sur un tel terrain, une atteinte à l'administration de la justice. Je ne puis examiner d'autres points, le temps me manque et je les passerai sous silence.

J'AI VOTÉ POUR REGRETTER L'EXÉCUTION. Jamais vote ne m'a été aussi pénible à donner dans ma vie.

Ce vote ne pouvait faire aucun bien à l'homme en question. Il ne s'agissait pas de sauver sa vie. Il était mort.

Je savais que beaucoup de mes amis, sur des informations inapplicables aux faits sans doute, différaient d'opinion avec moi. Je savais que beaucoup de mes amis qui j'estime et apprécie ne pensaient pas comme moi. Je savais aussi qu'il avait une passion et des préjugés dans la masse de la population qui empêchaient un jugement sûr et sain.

J'ai pensé qu'il y avait là une question de principe. J'ai décidé de donner un vote qui, dans mon opinion s'imposerait à la considération calme des générations à venir, lorsque la passion et les préjugés auraient disparu.

Je savais que ma conclusion était impopulaire et qu'elle me lierait fortement. J'aurais été heureux de ne rien faire qui pût heurter les préjugés et les affections, ou encore moins être en opposition aux hommes intelligents droits et honnêtes avec lesquels j'ai travaillé si longtemps et avec lesquels la fortune m'appellera peut-être un jour à coopérer dans l'avenir.

Mais, comme je l'ai dit l'autre jour à mes constituants: QUELLE QUE SOIT LA HAUTE VALEUR QUE JE RECONNAISSE AU MANDAT DE MES REPRÉSENTÉS AU PARLEMENT, ILS ME DEMANDERAIENT UN PRIX TROP ÉLEVÉ DE CET HONNEUR, SI, POUR ME LE CONSERVER, ILS EXIGERAIENT LE SACRIFICE DE MES CONVICTIONS POUR COMPLAIRE À LEURS OPINIONS.

Je prétends qu'il m'est arrivé à la Chambre pour agir conformément aux grands principes libéraux, qu'ils s'astreignent comme moi et pour m'astreindre en toute occasion à appliquer ces principes; sur chaque question, à éclaircir les faits, à découvrir la loi applicable à ces faits, à m'efforcer d'arriver à une conclusion irréfragable de ce qu'exigent la loi et l'intérêt public et de voter suivant cette conclusion sans m'inquiéter si ce vote eût entraîné l'appréciation, d'accepter les conséquences de mon vote quelle qu'elles soient, jamais de ne violenter mes convictions.

C'était là mon devoir qui se résumait à ceci: REFUSER DE DONNER, PAR SIMPLE CRAINTE D'ENCOURAGER LE DÉPLAISIR DES MEMBRES ÉLECTEURS, UN VOTE QUI NE S'IMPOSERAIT PAS AU CŒUR ET À LA TÊTE QUI SONT APPELÉS À LES SERVIR AU MEUX DES FACILITÉS.

Sachant aussi que je dépensais à mes amis et à tous pour lesquels j'aurais été heureux de pouvoir donner une autre vote si j'avais eu l'honneur de pouvoir le faire, j'ai dû me souvenir de la loi et de l'intérêt public et de voter suivant cette conclusion sans m'inquiéter si ce vote eût entraîné l'appréciation, d'accepter les conséquences de mon vote quelle qu'elles soient, jamais de ne violenter mes convictions.

C'était là mon devoir qui se résumait à ceci: REFUSER DE DONNER, PAR SIMPLE CRAINTE D'ENCOURAGER LE DÉPLAISIR DES MEMBRES ÉLECTEURS, UN VOTE QUI NE S'IMPOSERAIT PAS AU CŒUR ET À LA TÊTE QUI SONT APPELÉS À LES SERVIR AU MEUX DES FACILITÉS.

Sachant aussi que je dépensais à mes amis et à tous pour lesquels j'aurais été heureux de pouvoir donner une autre vote si j'avais eu l'honneur de pouvoir le faire, j'ai dû me souvenir de la loi et de l'intérêt public et de voter suivant cette conclusion sans m'inquiéter si ce vote eût entraîné l'appréciation, d'accepter les conséquences de mon vote quelle qu'elles soient, jamais de ne violenter mes convictions.

C'était là mon devoir qui se résumait à ceci: REFUSER DE DONNER, PAR SIMPLE CRAINTE D'ENCOURAGER LE DÉPLAISIR DES MEMBRES ÉLECTEURS, UN VOTE QUI NE S'IMPOSERAIT PAS AU CŒUR ET À LA TÊTE QUI SONT APPELÉS À LES SERVIR AU MEUX DES FACILITÉS.

Sachant aussi que je dépensais à mes amis et à tous pour lesquels j'aurais été heureux de pouvoir donner une autre vote si j'avais eu l'honneur de pouvoir le faire, j'ai dû me souvenir de la loi et de l'intérêt public et de voter suivant cette conclusion sans m'inquiéter si ce vote eût entraîné l'appréciation, d'accepter les conséquences de mon vote quelle qu'elles soient, jamais de ne violenter mes convictions.

C'était là mon devoir qui se résumait à ceci: REFUSER DE DONNER, PAR SIMPLE CRAINTE D'ENCOURAGER LE DÉPLAISIR DES MEMBRES ÉLECTEURS, UN VOTE QUI NE S'IMPOSERAIT PAS AU CŒUR ET À LA TÊTE QUI SONT APPELÉS À LES SERVIR AU MEUX DES FACILITÉS.

Sachant aussi que je dépensais à mes amis et à tous pour lesquels j'aurais été heureux de pouvoir donner une autre vote si j'avais eu l'honneur de pouvoir le faire, j'ai dû me souvenir de la loi et de l'intérêt public et de voter suivant cette conclusion sans m'inquiéter si ce vote eût entraîné l'appréciation, d'accepter les conséquences de mon vote quelle qu'elles soient, jamais de ne violenter mes convictions.

C'était là mon devoir qui se résumait à ceci: REFUSER DE DONNER, PAR SIMPLE CRAINTE D'ENCOURAGER LE DÉPLAISIR DES MEMBRES ÉLECTEURS, UN VOTE QUI NE S'IMPOSERAIT PAS AU CŒUR ET À LA TÊTE QUI SONT APPELÉS À LES SERVIR AU MEUX DES FACILITÉS.

Sachant aussi que je dépensais à mes amis et à tous pour lesquels j'aurais été heureux de pouvoir donner une autre vote si j'avais eu l'honneur de pouvoir le faire, j'ai dû me souvenir de la loi et de l'intérêt public et de voter suivant cette conclusion sans m'inquiéter si ce vote eût entraîné l'appréciation, d'accepter les conséquences de mon vote quelle qu'elles soient, jamais de ne violenter mes convictions.

C'était là mon devoir qui se résumait à ceci: REFUSER DE DONNER, PAR SIMPLE CRAINTE D'ENCOURAGER LE DÉPLAISIR DES MEMBRES ÉLECTEURS, UN VOTE QUI NE S'IMPOSERAIT PAS AU CŒUR ET À LA TÊTE QUI SONT APPELÉS À LES SERVIR AU MEUX DES FACILITÉS.

Sachant aussi que je dépensais à mes amis et à tous pour lesquels j'aurais été heureux de pouvoir donner une autre vote si j'avais eu l'honneur de pouvoir le faire, j'ai dû me souvenir de la loi et de l'intérêt public et de voter suivant cette conclusion sans m'inquiéter si ce vote eût entraîné l'appréciation, d'accepter les conséquences de mon vote quelle qu'elles soient, jamais de ne violenter mes convictions.

C'était là mon devoir qui se résumait à ceci: REFUSER DE DONNER, PAR SIMPLE CRAINTE D'ENCOURAGER LE DÉPLAISIR DES MEMBRES ÉLECTEURS, UN VOTE QUI NE S'IMPOSERAIT PAS AU CŒUR ET À LA TÊTE QUI SONT APPELÉS À LES SERVIR AU MEUX DES FACILITÉS.

La réforme du sénat

Comme nous le disions lundi au sujet des discours prononcés par l'hon. M. Blake devant les jeunes libéraux d'Owen Sound, et qui est un véritable programme pour le parti libéral, la réforme au sénat arrive au premier rang des mesures proposées.

Depuis ce discours, l'hon. M. Blake a eu l'occasion d'exprimer pleinement ses intentions sur le genre de réforme qu'il médite pour cette institution.

C'est au cours d'une assemblée tenue à Beaverton que l'hon. M. Blake s'est expliqué à ce sujet et voici les raisons qu'il donne à la nécessité de cette réforme et les points sur lesquels il médite pour cette institution.

C'est au cours d'une assemblée tenue à Beaverton que l'hon. M. Blake s'est expliqué à ce sujet et voici les raisons qu'il donne à la nécessité de cette réforme et les points sur lesquels il médite pour cette institution.

C'est au cours d'une assemblée tenue à Beaverton que l'hon. M. Blake s'est expliqué à ce sujet et voici les raisons qu'il donne à la nécessité de cette réforme et les points sur lesquels il médite pour cette institution.

C'est au cours d'une assemblée tenue à Beaverton que l'hon. M. Blake s'est expliqué à ce sujet et voici les raisons qu'il donne à la nécessité de cette réforme et les points sur lesquels il médite pour cette institution.

C'est au cours d'une assemblée tenue à Beaverton que l'hon. M. Blake s'est expliqué à ce sujet et voici les raisons qu'il donne à la nécessité de cette réforme et les points sur lesquels il médite pour cette institution.

C'est au cours d'une assemblée tenue à Beaverton que l'hon. M. Blake s'est expliqué à ce sujet et voici les raisons qu'il donne à la nécessité de cette réforme et les points sur lesquels il médite pour cette institution.

C'est au cours d'une assemblée tenue à Beaverton que l'hon. M. Blake s'est expliqué à ce sujet et voici les raisons qu'il donne à la nécessité de cette réforme et les points sur lesquels il médite pour cette institution.

C'est au cours d'une assemblée tenue à Beaverton que l'hon. M. Blake s'est expliqué à ce sujet et voici les raisons qu'il donne à la nécessité de cette réforme et les points sur lesquels il médite pour cette institution.

C'est au cours d'une assemblée tenue à Beaverton que l'hon. M. Blake s'est expliqué à ce sujet et voici les raisons qu'il donne à la nécessité de cette réforme et les points sur lesquels il médite pour cette institution.

C'est au cours d'une assemblée tenue à Beaverton que l'hon. M. Blake s'est expliqué à ce sujet et voici les raisons qu'il donne à la nécessité de cette réforme et les points sur lesquels il médite pour cette institution.

C'est au cours d'une assemblée tenue à Beaverton que l'hon. M. Blake s'est expliqué à ce sujet et voici les raisons qu'il donne à la nécessité de cette réforme et les points sur lesquels il médite pour cette institution.

C'est au cours d'une assemblée tenue à Beaverton que l'hon. M. Blake s'est expliqué à ce sujet et voici les raisons qu'il donne à la nécessité de cette réforme et les points sur lesquels il médite pour cette institution.

C'est au cours d'une assemblée tenue à Beaverton que l'hon. M. Blake s'est expliqué à ce sujet et voici les raisons qu'il donne à la nécessité de cette réforme et les points sur lesquels il médite pour cette institution.

C'est au cours d'une assemblée tenue à Beaverton que l'hon. M. Blake s'est expliqué à ce sujet et voici les raisons qu'il donne à la nécessité de cette réforme et les points sur lesquels il médite pour cette institution.

C'est au cours d'une assemblée tenue à Beaverton que l'hon. M. Blake s'est expliqué à ce sujet et voici les raisons qu'il donne à la nécessité de cette réforme et les points sur lesquels il médite pour cette institution.

C'est au cours d'une assemblée tenue à Beaverton que l'hon. M. Blake s'est expliqué à ce sujet et voici les raisons qu'il donne à la nécessité de cette réforme et les points sur lesquels il médite pour cette institution.

C'est au cours d'une assemblée tenue à Beaverton que l'hon. M. Blake s'est expliqué à ce sujet et voici les raisons qu'il donne à la nécessité de cette réforme et les points sur lesquels il médite pour cette institution.

C'est au cours d'une assemblée tenue à Beaverton que l'hon. M. Blake s'est expliqué à ce sujet et voici les raisons qu'il donne à la nécessité de cette réforme et les points sur lesquels il médite pour cette institution.

C'est au cours d'une assemblée tenue à Beaverton que l'hon. M. Blake s'est expliqué à ce sujet et voici les raisons qu'il donne à la nécessité de cette réforme et les points sur lesquels il médite pour cette institution.

C'est au cours d'une assemblée tenue à Beaverton que l'hon. M. Blake s'est expliqué à ce sujet et voici les raisons qu'il donne à la nécessité de cette réforme et les points sur lesquels il médite pour cette institution.

C'est au cours d'une assemblée tenue à Beaverton que l'hon. M. Blake s'est expliqué à ce sujet et voici les raisons qu'il donne à la nécessité de cette réforme et les points sur lesquels il médite pour cette institution.

C'est au cours d'une assemblée tenue à Beaverton que l'hon. M. Blake s'est expliqué à ce sujet et voici les raisons qu'il donne à la nécessité de cette réforme et les points sur lesquels il médite pour cette institution.

C'est au cours d'une assemblée tenue à Beaverton que l'hon. M. Blake s'est expliqué à ce sujet et voici les raisons qu'il donne à la nécessité de cette réforme et les points sur lesquels il médite pour cette institution.

C'est au cours d'une assemblée tenue à Beaverton que l'hon. M. Blake s'est expliqué à ce sujet et voici les raisons qu'il donne à la nécessité de cette réforme et les points sur lesquels il médite pour cette institution.

C'est au cours d'une assemblée tenue à Beaverton que l'hon. M. Blake s'est expliqué à ce sujet et voici les raisons qu'il donne à la nécessité de cette réforme et les points sur lesquels il médite pour cette institution.

C'est au cours d'une assemblée tenue à Beaverton que l'hon. M. Blake s'est expliqué à ce sujet et voici les raisons qu'il donne à la nécessité de cette réforme et les points sur lesquels il médite pour cette institution.

C'est au cours d'une assemblée tenue à Beaverton que l'hon. M. Blake s'est expliqué à ce sujet et voici les raisons qu'il donne à la nécessité de cette réforme et les points sur lesquels il médite pour cette institution.

C'est au cours d'une assemblée tenue à Beaverton que l'hon. M. Blake s'est expliqué à ce sujet et voici les raisons qu'il donne à la nécessité de cette réforme et les points sur lesquels il médite pour cette institution.

C'est au cours d'une assemblée tenue à Beaverton que l'hon. M. Blake s'est expliqué à ce sujet et voici les raisons qu'il donne à la nécessité de cette réforme et les points sur lesquels il médite pour cette institution.

C'est au cours d'une assemblée tenue à Beaverton que l'hon. M. Blake s'est expliqué à ce sujet et voici les raisons qu'il donne à la nécessité de cette réforme et les points sur lesquels il médite pour cette institution.

un des principaux griefs de la Province de Québec avant la rébellion de 1837. Ce dont on se plaignait alors, c'était justement de la présence d'un conseil nommé qui avait pouvoir de porter atteinte à la volonté populaire et de contrôler la législation des représentants.

C'était alors hors de situation, et à plus forte raison, aujourd'hui, dans un pays démocratique comme le nôtre, nous devrions nous débarrasser de tous ces restes d'aristocratie et de féodalité du genre de la nomination à vie d'un de nos corps législatifs au gré d'un premier ministre.

Tant qu'un sénateur put, ne fut-ce que tous les deux ans, ouvrir la bouche au sénat, tant qu'il eût sa place de faiseur de lois pour vous et pour moi, sans que nous puissions nous en débarrasser à notre gré, j'ai préféré que ce soit un principe insoutenable et indéfinissable en législation.

Je prétends que s'il doit y avoir une deuxième chambre, il faut qu'elle soit faite par le peuple et responsable devant le peuple au nom de qui elle fait des lois et auquel elle doit obéissance. Tant que nous n'en serons pas arrivés là, nous ne pourrions pas dire que nous avons le gouvernement du peuple par le peuple.

On dit qu'il peut y avoir danger d'un conflit si le sénat et la chambre, étant élus tous deux, réclament les mêmes pouvoirs. Ce n'est pas une raison, car la situation peut actuellement se présenter aussi bien entre les deux chambres. Il y a beaucoup de moyens d'éviter cela, soit par un vote préliminaire, un vote en commun, un vote décisif après une session, ou après une élection, et par une foule d'autres moyens.

Quelques uns disent: « Nous ne voulons pas de sénat. » Je ne suis pas de cet avis. L'exemple qui a donné l'Ontario en supprimant la chambre Haute, peut être bien encourageant, mais je suis d'avis que la conduite d'une confédération de diverses provinces est autre chose.

En plus, je ne puis oublier que la base de la confédération était la création d'une seconde chambre dans l'intérêt des plus petites provinces où elles auraient une plus grande représentation proportionnelle que celle à laquelle leur population leur donnait droit dans la Chambre Basse.

Par suite je ne proposerais pas, sur tout le représentant d'une des plus fortes provinces, d'abroger le pacte qui protège les petites.

Tant qu'elles jugeront que c'est leur intérêt, elles ne doivent d'hommes d'État est de conserver telle quelle la machine législative en y faisant les changements nécessaires pour augmenter son efficacité et annuler ses mauvais effets.

Telle est la politique du parti libéral, telle que nous l'avons déclarée en chambre et dans notre plateforme et telle que nous demandons au peuple de la ratifier aux élections.

Chambre de commerce française

Nous avons annoncé il y a quelque temps que les commerçants français avaient décidé de créer à Montréal une chambre de commerce française et avaient nommé un comité d'étude chargé de composer des statuts.

La chambre de commerce française est aujourd'hui constituée. Une assemblée générale des adhérents a eu lieu lundi au Windsor hôtel, sous la présidence de M. G. Dabail, consul général de France, à laquelle assistaient l'hon. M. Chapleau, l'hon. M. Wartelle, Son Honneur le Maire Beauregard et M. Faucher de Saint-Maurice.

La lecture des statuts a été faite par M. Dabail, qui nous en a expliqué le but et l'utilité de la chambre de commerce.

La Chambre de Commerce a pour but de recueillir et d'échanger avec les commerçants et les institutions commerciales de la métropole tous les renseignements propres à développer les rapports commerciaux, industriels et financiers entre la France et le Canada.

Elle correspond directement avec les différents ministères, notamment avec les ministères du Commerce et des Affaires étrangères avec les agents diplomatiques et consulaires et les Chambres de Commerce de la métropole.

Elle présente ses vœux: 1. Sur les améliorations à introduire dans toutes les branches des diverses législations commerciales.

2. Sur l'exécution des travaux et l'organisation des services publics, qui peuvent intéresser le commerce et l'industrie, tels que les travaux de ports, transports par eau ou par voie ferrée, postes et télégraphes, lignes de steamers, subventionnés, etc.

Elle fait connaître l'état de la législation commerciale du pays et les modifications qui s'y produisent.

Elle encourage la création d'écoles ou d'associations en vue de l'enseignement et de la diffusion de la langue française.

Elle signale et décrit les divers procédés d'achat et de vente employés au Canada par les négociants étrangers, ainsi que les fraudes qui peuvent être commises au préjudice du commerce français.

Elle fait connaître le résultat de ses travaux soit par une correspondance régulière, soit par un bulletin périodique imprimé.

Elle se prête aux conciliations et arbitrages entre nationaux français en matière commerciale.

Après quelques paroles de M. Dabail suivies d'une allocution appropriée des personnes présentes, la Chambre de Commerce s'est constituée de suite et vingt-cinq à trente environ ont signé les statuts.

Les conditions requises pour les membres de la chambre, sont d'être négociant établi depuis plus d'un an au Canada.



